



République Française
Département de la Charente

Extrait du registre des délibérations de
la Commune de Bassac

Séance du 14 Mars 2017

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 10

Date de la convocation : 08/03/2017

Date d'affichage : 08/03/2017

L' an **2017** et le **14 Mars** à **18 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **ROY Nicole, Maire.**

Etaient présents : Mme ROY Nicole, Maire, Mmes : HALOCHE Sylvie, MALZAT Martine, MM : BOINEAU Michel, FICOT Richard, GIRAUD Jacky, LAVAUD Jean-Paul, LAVENAT Dominique, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy.

Etaient excusés: MM. Denis RAYNAUD, Hervé DUMAS et Michel SABATER (donne pouvoir à Dominique LAVENAT).

Absent: M. Pascal POTVINEAU.

A été nommée secrétaire: Mme Martine MALZAT.

SOMMAIRE

- Vote des taux d'imposition pour 2017.
- Vote du compte administratif 2016 de la commune et affectation du résultat.
- Vote du compte de gestion 2016 de la commune.
- Vote du compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement.
- Vote du compte de gestion 2016 du budget annexe de l'assainissement.
- Vote du budget 2017.
- Demande de subventions pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes de BASSAC.
(Annule et remplace la délibération n° 2017-06 du 20 février 2017.)

Vote des taux d'imposition pour 2017.

réf : 2017_08

Afin de préparer le budget 2017, Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le maintien ou l'augmentation des taux des taxes directes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour,

- décide de maintenir les taux des taxes et de ne pas les augmenter.

Les taux pour 2017 seront:

- Taxe d'habitation: 8.44 %
- Taxe sur le foncier bâti: 18.39 %
- Taxe sur le foncier non bâti: 48.69 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/04/2017

Le Maire

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2016 de la commune et affectation du résultat.

réf : 2017_09

Madame le Maire présente le compte administratif 2016 aux conseillers municipaux.

Après consultation détaillée, celui-ci est arrêté de la manière suivante:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 231 948.51 €

Recettes: 336 643.73 €

Résultat reporté année 2015: 61 513.51 €

Cumul des sections:

Dépenses: 231 948.51 €

Recettes: 398 157.24 €

Résultat de clôture de fonctionnement:

398 157.24 - 231 948.51 = 166 208.73 €

Section d'investissement:

Dépenses: 27 512.47 €

Recettes: 64 273.09 €

Résultat reporté année 2015: 18 877.73 €

Cumul des sections:

Dépenses: 27 512.47 €

Recettes: 83 150.82 €

Solde de la section d'investissement:

83 150.82 - 27 512.47 = 55 638.35 € (excédent d'investissement)

Madame le Maire se retire pour laisser le conseil municipal délibérer sur le compte administratif 2016.

Monsieur Richard FICOT prend la présidence et soumet le compte administratif au vote.

Ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante:

Compte 002 (excédent antérieur reporté): 97 957.08 €
166 208.73 € - (123 890.00 € RAR Dépense) + (55 638.35 € excédent d'Investissement)
= 97 957.08 €

Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé): 68 251.65 €
Compte 001 (solde d'exécution d'investissement): 55 638.35 € excédent

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2017
Le Maire
A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion 2016 de la commune.

réf : 2017_10

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2017
Le Maire
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement.

réf : 2017_11

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'étant donné que le budget annexe de l'assainissement a été clôturé au 31/12/2016 compte tenu du transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, il revient au conseil municipal de voter le compte administratif 2016.

Madame le Maire présente le compte administratif 2016 aux conseillers municipaux.
Celui-ci est arrêté de la manière suivante:

Sections de fonctionnement et d'investissement:

Dépenses: 0.00 €

Recettes: 0.00 €

Résultats reportés: 0.00 €

Madame le Maire se retire pour laisser le conseil municipal délibérer sur le compte administratif 2016.

Monsieur Richard FICOT prend la présidence et soumet le compte administratif au vote.
Ce dernier est accepté à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/04/2017

Le Maire

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion 2016 du budget annexe de l'assainissement.

réf : 2017_12

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe assainissement a été clôturé au 31/12/2016 et qu'il revient au conseil municipal de voter le compte de gestion 2016.

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2017
Le Maire
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget 2017.

réf : 2017_13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2017 présenté au conseil municipal,

Vu les précisions apportées par le trésorier municipal,

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'émettre son avis sur la teneur du document budgétaire.

Ayant ouï les explications du trésorier, après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2017 arrêté en dépenses et en recettes à:

- 428 129.41 € pour le fonctionnement

- 351 189.66 € pour l'investissement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2017
Le Maire
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subventions pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes de BASSAC.

(Annule et remplace la délibération n° 2017-06 du 20 février 2017.)

réf : 2017_14

Madame le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention auprès du sénateur, Michel BOUTANT, n'a pas abouti et qu'il convient donc de revoir le plan de financement.

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée a été approuvé pour rendre accessibles la mairie et la salle des fêtes de BASSAC. Les travaux consistent à remplacer les portes de la salle des fêtes et de la mairie, à installer une sonnette à l'extérieur de la mairie et un pupitre et une boucle magnétique à l'intérieur de la mairie.

Le coût de ces travaux est de 11 862.94 € HT.

Le plan de financement est le suivant:

- Subventions escomptées: 40 % DETR et 20 % Département de la Charente,
- La commune autofinancera le reste.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide:

- d'engager les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie une fois que les financeurs auront donné leur accord,
- d'adopter le plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/04/2017

Le Maire

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Nicole ROY

